



CHALLENGE RALLYE 2024

Article 1. GENERALITES

La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise un Challenge RALLYE destiné à récompenser les licenciés des Associations Sportives Automobiles de notre Ligue ayant une licence FFSA annuelle.

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu du challenge.

- Rallye « Pilotes »
- Rallye « Copilotes »
- Espoir Rallye
- Pilote Féminine

Article 2. PARTICIPATION CHALLENGE RALLYE

Les licenciés, désirant participer au Challenge, doivent retourner à la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, par mail au secrétariat de la Ligue.

Formulaire d'inscription disponible sur le site : crsapaca.fr.

Il est fortement recommandé de s'inscrire au moment de la prise de licence ou lors de l'envoi de la première COURSE parcouru.

Pour l'enregistrement des résultats et points, les licenciés devront faire parvenir à la Ligue un mail avec pour précision : l'épreuve courue, numéro licence, nom et prénom, numéro de Course et résultat, dans un délai maximum de 15 jours suivant l'épreuve.

Ces challenges se disputent uniquement sur les épreuves de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

Le secrétariat de la Ligue validera les résultats reçus de chaque licencié après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs.

Il est demandé à tous les organisateurs de transmettre les documents suivants :

- 1- la répartition des partants
- 2- les statistiques de départ trié par classe
- 3- le « document » rapport de clôture avec les codes ASA et numéros de licences

En cas de mise hors course d'un concurrent lors d'une épreuve, le concurrent perdra la totalité des points de l'épreuve concernée.

Le secrétariat de la Ligue prendra en compte les résultats reçus, de chaque licencié inscrit, après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs (délais 15 jours).



Article 3. ATTRIBUTION DES POINTS CHALLENGE RALLYE

L'attribution des points se fera en fonction des classements et du nombre de partants de chaque épreuve.

Attribution des points :

Pilote figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2 points
Pilote figurant sur le classement final	3 points

Classement Général		Classement par Groupe	
1 ^{er}	6 points	1 ^{er}	3 points
2 ^{ème}	4 points	2 ^{ème}	2 points
3 ^{ème}	2 points	3 ^{ème}	1 points

Classement par Classe

	1 partant	2 à 5 partants	6 à 9 partants	10 partants et +
1 ^{er}	8	12	14	16
2 ^{ème}		10	12	14
3 ^{ème}		8	10	12
4 ^{ème}			8	10
5 ^{ème}				8

Ces points sont cumulables

Les coefficients suivants sont appliqués :

Rallye Inter, Champ. de France, Coupe de France coeff. 4 :	coefficient 3
Rallyes Nationaux :	coefficient 2
Rallyes Régionaux :	coefficient 1

*EN CAS DE NOUVEAU DEPART APRES ABANDON (NON AUTORISE EN REGIONAL)

Les équipages réintégrant le rallye pourront prétendre à l'attribution de points, points départ et arrivée (5) avec 50% des points groupe et classe.

Article 4. CLASSEMENT

Pour le classement final de chaque challenge, tous les résultats transmis (selon le règlement) sont retenus.

Les pilotes ayant obtenu le maximum de points dans leur challenge seront déclarés vainqueurs.

Les exæquos des challenges seront départagés selon les différents point suivants et étapes par étapes jusqu'à la dissolution des exæquos :

- 1- Par le plus grand nombre de participations
- 2- Au cumul des résultats classe de l'année (le plus petit nombre sera vainqueur)
- 3- Au cumul des résultats scratch de l'année (le plus petit nombre sera vainqueur)



Le classement du Challenge **FEMININ** est extrait du classement final du Challenge Rallye.

L'ESPOIR RALLYE est extrait du classement final du Challenge Rallye et est réservé aux licenciés nés après le 31.12.1999 (moins de 25 ans).

Les classements provisoires et définitifs sont diffusés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur : www.crsapaca.fr

Les participants à ces Challenges sont responsables de leur classement, et ils sont tenus de faire parvenir leurs remarques par mail auprès de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur, pour le premier semestre **avant le 15 Juillet** et pour le deuxième semestre **avant le 20 Décembre**.

Les classements deviennent définitifs :
 Pour le 1^{er} semestre - le 31 Juillet 2024
 Pour l'Année 2024 – le 10 Janvier 2025

Article 5. PRIX

Les prix suivants seront distribués :

-	PILOTES	COPILOTES	ESPOIR	FEMININ
1er	1320	660	550	550
2ème	990	500		
3ème	770	390		
4ème	550	280		
5ème	330	170		
6ème	110	110		

Article 6.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission concernée et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.